

Département du Loiret  
Arrondissement de Montargis



Mairie - 10 Place de l'Eglise  
45630 BEAULIEU SUR LOIRE

☎ 02.38.35.80.48

☎ 02.38.35.86.57

✉ mairie@beaulieu-sur-loire.fr

www.beaulieu-sur-loire.fr

Date de la convocation	
10 décembre 2022	
Date d'affichage	
10 décembre 2022	
Nombre de Conseillers	
En exercice	19
Présents	15
Votants	16

## COMMUNE DE BEAULIEU SUR LOIRE CONSEIL MUNICIPAL

### Extrait du Registre des Délibérations

L'AN DEUX MIL VINGT-DEUX, le QUINZE décembre à vingt heures, LE CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur HECQUET Jacky, Maire.

Etaient présents : HECQUET Jacky, JACQUIER Hervé, DESCHAMPS Céline, GUÉROT Jean-Marc, BERTRAND Isabelle, SIGNORET Yannis, LECLERCQ Marie-Christine, LAURENT Martine, BROUSSIN Patricia, LEMAIRE Christiane, MARTINET Nicolas, DELSARTE Séverine, GAUCHER Claude, BONNEFONT Francis, LEYOUR Martial.

Formant la majorité des membres en exercice.

Représenté : COZETTE Laetitia représentée par HECQUET Jacky.

Absents : BITON Kevin, CHAILLOUX Marie-Laure, BRETON Nelly.

Madame DESCHAMPS Céline a été élu(e) secrétaire de séance.

### Objet : MODIFICATIONS DES HORAIRES D'OUVERTURE AU PUBLIC DE LA MAIRIE

Vu le Code Général des collectivités territoriales et notamment, ses articles L2122-18, L2121-19, L2122-21

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la mairie offre actuellement une amplitude horaire d'ouverture au public de 30 heures et 45 minutes par semaine répartie de la façon suivante :

- Lundi : fermée au public
- Mardi et Mercredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45
- Jeudi : de 08h30 à 12h00 (après-midi fermée)
- Vendredi : de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h45
- Samedi : de 08h00 à 12h00

Monsieur le Maire propose de diminuer les horaires d'ouverture au public avec comme objectifs la réorganisation prochaine de son service administratif tout en préservant la qualité d'accueil adapté aux besoins et aux modes de vie des usagers.

Monsieur le Maire, propose une amplitude horaire de 27 heures d'ouverture au public répartie de la façon suivante :

- Lundi : fermée au public
- Mardi et Mercredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h45
- Jeudi : de 09h00 à 12h00 (après-midi fermée)
- Vendredi : de 09h00 à 12h00 et de 13h45 à 17h45
- Samedi : de 09h00 à 12h00

OUI cet exposé et après en avoir délibéré, LE CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité:

- ↪ **Approuve** la modification des heures d'ouverture au public de la mairie
- ↪ **Précise** que les nouveaux horaires prendront effet au 1<sup>er</sup> janvier 2023
- ↪ **Donne** tous pouvoirs au Maire pour toutes les formalités consécutives.

La Secrétaire de Séance,  
Céline DESCHAMPS



Pour copie certifiée conforme,  
Le Maire,

Jacky HECHEU  
